

## LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE



Collectif d'habitant-e-s de St-Gervais  
p.a. Mme Léonore Dupanloup  
Rue des Etuves 11  
1201 Genève

Genève, le 17 novembre 2023

**Incivilités place Simon-Goulart et alentours**

Mesdames, Messieurs,

La Conseillère administrative  
Marie Barbey-Chappuis  
marie.barbey-chappuis@ville-ge.ch

Je me réfère à votre courrier du 29 septembre dernier qui a retenu toute mon attention.

Je partage vos préoccupations quant à la situation difficile rencontrée à la place Simon-Goulart et alentours. J'ai demandé à la police municipale de me tenir régulièrement informée des actions qu'elle y mène.

Le quartier de Saint-Gervais est un secteur prioritaire de la police municipale où elle œuvre quotidiennement pour lutter contre les différentes problématiques (saisie de stupéfiants, sanction des incivilités ainsi que des consommateurs et consommatrices de produits stupéfiants, etc.) afin de maintenir un cadre de vie acceptable pour les habitant-e-s.

Toutefois, les compétences de la police municipale en matière de trafic de stupéfiants sont limitées. Ce domaine relève en effet principalement des attributs de la police cantonale.

Concernant la place Simon-Goulart, elle fait l'objet d'une attention toute particulière. Des passages sont programmés tous les soirs par les agent-e-s de la police municipale (APM). Cependant, ces patrouilles peuvent parfois être supprimées en fonction d'arbitrages opérationnels suite à d'autres réquisitions ou doléances nécessitant une priorisation.

Pour votre information, 194 missions ont été planifiées depuis presque une année, ce qui représente un total de 423 heures de travail et 450 APM engagé-e-s.

Je peux vous assurer que les APM ne relâchent pas leurs efforts afin d'endiguer les nuisances. A noter qu'au-delà d'un certain seuil, les prérogatives relatives au maintien de l'ordre incombent à la police cantonale exclusivement.

Les APM restent également en contact avec les différentes parties concernées afin de mener des actions conjointes et trouver des solutions pérennes.

Les contrôles relatifs à la Loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT) sont régulièrement effectués par les APM qui verbalisent systématiquement les établissements en infraction. Grâce à ces sanctions, les APM ont obtenu le retrait de l'autorisation de vente d'alcool au tabac situé sur la place.

En complément, dans le but de réduire les nuisances dues à des attroupements, j'ai fait ôter les 4 bancs qui étaient installés contre le temple de Saint-Gervais.

S'agissant de vos demandes relatives à la modification et/ou la création des différents aménagements, je laisse le soin à Madame Frédérique Perler, Conseillère administrative en charge du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, de bien vouloir vous répondre. Je lui ai fait remonter les constats de mes services (police municipale et voirie) qui rejoignent pleinement les vôtres, afin qu'un nouvel aménagement puisse amener des solutions durables et concrètes aux difficultés rencontrées sur site.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Marie Barbey-Chappuis

Copie à : Madame Frédérique Perler, Conseillère administrative  
Madame Christine Camp, Cheffe de service-Commandante du Service de la Police municipale